

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2013 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Michèle Thériault, Kevin Mackey et Michel Choquette sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

Dépôt d'une pétition concernant le projet de poteau avec numéro civique.

2.

2013-01-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture

1.2 Dépôt d'une pétition concernant le projet de poteau avec numéro civique

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 3 décembre 2012

3.2 Séance extraordinaire du 17 décembre 2012

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune

6. Information au conseil et correspondance

Dépôt de la liste de correspondances pour le mois de décembre 2012

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer

7.2 Autres comités :

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Renouvellement de l'assurance générale avec la MMQ

8.1.2 Acceptation du budget 2013 de l'O.M.H.

8.1.3 Contribution 2013 – Journal Le Haut-Saint-François

8.1.4 Contribution 2013 – Transport du Bonheur

8.1.5 Contribution 2013 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus

8.1.6 Entente de service pour l'année 2013 – Monty Coulombe

8.1.7 Achat d'huile à chauffage pour le Centre multifonctionnel

8.1.8 Modification de la résolution 2012-12-214 pour le nom de la rue Corriveau

8.1.9 Augmentation du budget pour les rénovations à l'hôtel de ville

9. Adoption des règlements

- 9.1 Adoption du règlement no. 560 modifiant le règlement de zonage numéro 436
- 9.2 Adoption du règlement no. 564 modifiant le règlement de zonage numéro 436
- 9.3 Adoption du règlement no. 570 modifiant le règlement de lotissement numéro 437
- 9.4 Adoption du règlement no. 571 modifiant le règlement de zonage numéro 436
- 9.5 Adoption du règlement no. 572 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 441

10. Avis de motion à donner –

- 10.1 Règlement numéro 573 pour procéder à des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 4 février 2013 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2013-01-002 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2

2013-01-003 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début :

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Langlois:

- Concernant les raisons pour lesquelles le budget 2013 n'a pas été publié dans le journal Le Haut-Saint-François ou La Tribune ;
- Concernant le budget pour le camion 6 roues ;
- Concernant le projet des bornes 911.

Monsieur Jacques Nadeau:

- Concernant les raisons pour lesquelles le camion n'a pas de toile lorsqu'il est chargé ;
- Demande si la Municipalité a son mot à dire concernant les dépenses de Valoris ;
- Concernant le projet de Valoris, rentabilité, etc.

Monsieur Roger Pomerleau:

- Concernant des informations au sujet des bornes incendies sèches et mentionne qu'il a un étang qui pourrait être utilisé pour ce type de borne ;
- Concernant le projet des bornes 911.

Monsieur Paul-Émile Laliberté:

- Concernant le déneigement des bornes fontaines (route 112 et Spring). Il mentionne que la borne fontaine en face de chez-lui (5918 route 112) n'est toujours pas réparée ;
- Concernant le projet des bornes 911.

Monsieur Luc Faucher: S'informe si le coût des bornes 911 est récurrent à chaque année.

Monsieur Claude St-Hilaire: Concernant le projet des bornes 911 et la position de la Municipalité.

Monsieur Yvan Brochu: Concernant le projet des bornes 911 et mentionne que les ambulances ont des GPS pour leur indiquer les adresses.

Madame Pierrette Hardy: S'informe si le coût dépasse les prévisions, est-ce que la Municipalité poursuivra le projet.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 25.

6.

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance pour le mois de décembre 2012.

7.1.1.

2013-01-004 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2012 au montant de **45,996.59 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame la mairesse Nathalie Bresse : Donne la réponse à monsieur Jacques Gourde à l'effet qu'il y a un règlement numéro 503A relatif aux nuisances, article 29 qui indique que d'utiliser ou de laisser fonctionner un véhicule lourd entre 23 h 00 et 6 h 00 constitue une nuisance et est prohibé.

Madame Diane Talbot : Mentionne que le transport sur réservation n'est pas encore en fonction.

Monsieur André Tousignant

- Informe les citoyens que le nombre d'abonnés à Internet Haute Vitesse est de 6 et que les redevances pour l'année 2012 sont de 840.00 \$;
- Donne les raisons pour lesquelles le service incendie a fait une intervention sur le chemin des Sables.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne un compte rendu de l'achalandage de la bibliothèque et lors des lectures de contes ;
- La subvention pour les loisirs concernant la réfection du terrain de tennis a été refusée ;
- Informe que la Soirée des bénévoles aura lieu le 25 mai 2013 ;
- En compagnie de Michel Choquette, ont assisté à une rencontre d'information sur la biomasse.

Madame Michèle Thériault :

- Mentionne qu'avec la température actuelle, il peut y avoir des nids de poule ;
- Mentionne que la tombée du journal communautaire sera le 15 janvier 2013 et que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 15 janvier 2013 au Centre multifonctionnel.

Monsieur Kevin Mackey : Mentionne que le carnaval se tiendra du 3 au 9 février 2012 et que présentement, des billets sont en vente pour le souper du 9 février 2013.

Monsieur Michel Choquette :

- Donne un suivi du dossier de l'article 59 ;
- Mentionne que Valoris a acheté des camions de Tardif Diésel d'Ascot Corner.

2013-01-005 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE GENERALE AVEC LA MMQ :

CONSIDÉRANT QUE chaque année l'assurance générale est à renouveler au 1^{er} janvier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie du regroupement avec la Mutuelle des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'assurance générale, avec Ultima Assurance représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 41,792.00 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2
2013-01-006 ACCEPTATION DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION :

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipale d'habitation a déposé son budget pour l'année 2013 et que celui montre un déficit de 46,360 \$ et que la participation de la Municipalité est de 10% soit 4,636 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le budget 2013 de l'Office municipale d'habitation avec un déficit de 46,360 \$ et une participation de la municipalité de 4,636 \$.

Poste budgétaire : 02-690-00-963

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2013-01-007 CONTRIBUTION 2013 – JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE la contribution 2013 au journal Le Haut-Saint-François est de 1.10 \$ par personne afin de bénéficier d'espaces publicitaires équivalent au montant versé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la contribution 2013 au journal Le Haut-Saint-François au montant de 1.10\$ par personne pour espaces publicitaires de la municipalité ou des organismes de la municipalité.

Poste budgétaire : 02-190-00-345

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.4
2013-01-008 CONTRIBUTION 2013 – TRANSPORT DU BONHEUR :

CONSIDÉRANT QUE la contribution 2013 pour le Transport du Bonheur d'East Angus est de 7,713 \$ basée sur une contribution des municipalités de 20% du budget avec une population de 2,803 et 42 unités de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la somme de 7,713 \$ au Transport du Bonheur d'East Angus comme contribution financière de l'année 2013.

Poste budgétaire : 02-370-00-970

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
2013-01-009 CONTRIBUTION 2013 – REGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA REGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE le budget 2013 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus a été accepté avec une contribution de 163,528.13 \$ pour la quote part de la municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE les paiements se font en 4 versements de 40,882.03 \$ le 1^{er} janvier, 1^{er} mars, 1^{er} mai et 1^{er} septembre;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les 4 versements au montant de 40,882.03 \$ chacun pour la contribution de la quote part de l'année 2013 à la Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus.

Poste budgétaire : 02-220-00-953

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-01-010 ^{8.1.6} **ENTENTE DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNEE 2013 – MONTY COULOMBE :**

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier nous devons renouveler l'entente pour les services juridiques de la municipalité pour la prochaine année;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente pour les services juridiques pour l'année 2013 avec la firme Monty Coulombe pour un montant de 750. \$ pour les services de première ligne.

Poste budgétaire : 02-190-00-412

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-01-011 ^{8.1.7} **ACHAT D'HUILE A CHAUFFAGE POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à trois fournisseurs d'huile à chauffage pour le Centre multifonctionnel pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE les prix reçus sont de :

La compagnie « Sonic », le prix coutant plus 0.03 \$ en date du 8 janvier 2013 donc 0.9310 \$ du litre;

La compagnie « Les Pétroles Sherbrooke », le prix coutant plus 0.05 \$ en date du 8 janvier 2013 donc 0.952 \$ du litre;

La compagnie « Ultramar », le prix coutant plus _____ en date du 8 janvier 2013 donc 0.00 \$ du litre (*aucun prix reçu*).

CONSIDÉRANT QUE le prix de la compagnie Sonic est le plus bas en offrant le même service;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte d'acheter l'huile à chauffage pour le Centre multifonctionnel de la compagnie Sonic au prix coutant plus 0.03 \$ du litre pour l'année 2013.

Poste budgétaire : 02-701-20-632

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2013-01-012 **MODIFICATION DE LA RESOLUTION 2012-12-214 POUR LE NOM DE LA RUE CORRIVEAU :**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 3 décembre 2012, le conseil a accepté le nom de rue « Corriveau » comme rue privée mais la Commission de toponymie a refusé ce nom. La famille Corriveau a alors demandé de changer pour le nom « Léo-Corriveau »;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le nom de rue « Léo-Corriveau » comme rue privée et que la demande soit envoyée à la Commission de toponymie pour officialiser le nom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2013-01-013 **AUGMENTATION DU BUDGET POUR LES RENOVATIONS A L'HOTEL DE VILLE :**

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour les travaux d'électricité et de ventilation ont dépassé le montant prévu pour environ \$8,000;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte d'augmenter le montant alloué de 15,000 \$ et que cette somme soit prise à même le fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

Poste budgétaire : 03-310-00-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1
RÈGLEMENT NUMÉRO 560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 – REPORTÉ.

9.2
2013-01-014 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 564 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement **numéro 564.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.3
2013-01-015 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 570 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 437 :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement **numéro 570.**

**Le vote est demandé 5 pour et 1 contre.
La conseillère Michèle Thériault vote contre.**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-01-016 ^{9.4} **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 571 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte un premier projet de règlement **numéro 571.**

**Le vote est demandé 5 pour et 1 contre.
La conseillère Michèle Thériault vote contre.**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-01-017 ^{9.5} **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 572 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 441 :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte un premier projet de règlement **numéro 572.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{10.1} **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 573 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT AVEC UNE SOUFFLEUSE À NEIGE.**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Choquette qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 573 concernant les opérations de déneigement avec une souffleuse à neige.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

^{12.} **2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 00.
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Pierrette Hardy: Concernant le déficit de l'O.M.H., le règlement des nuisances pour le bruit et les redevances de l'Internet Haute Vitesse.

Madame Dolorès Pépin: Existe-t-il un règlement pour le bruit de V.T.T. (véhicule tout terrain).

Monsieur Alphonse Bouffard: Concernant la méthode d'épandage d'abrasif, y a-t-il eu des changements car c'est très glissant entre le 310 et le 335 chemin Galipeau.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 15.

2013-01-018 ^{13.} **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : Lundi le 4 février 2013 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE